

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE : TARIFICATION 2021 - PART COLLECTIVITE

CONSIDERANT que les recettes du budget annexe eau potable comprennent la part collectivité acquittée par chaque abonné,

CONSIDERANT que le budget annexe d'un Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.) est voté en équilibre et doit être financé par les recettes liées à l'exploitation de l'activité à savoir la redevance des abonnés,

CONSIDERANT les équilibres budgétaires liés aux opérations d'extension et de renouvellement du réseau de distribution,

CONSIDERANT que la grille tarifaire de la part communale est inchangée depuis 13 ans,

CONSIDERANT qu'il est proposé de reconduire la grille tarifaire sans augmentation comme suit :

LIBELLE	TARIFS
Abonnement annuel	21,00 €/abonné
Tranche de 1 - 30 m ³	0,2057 €/m ³
Tranche de 31 - 100 m ³	0,4118 €/m ³
Tranche de 101 - 200 m ³	0,3397 €/m ³
Tranche de 201 - 400 m ³	0,1796 €/m ³
Tranche de 401 - 6 000 m ³	0,0755 €/m ³
Tranche au-delà de 6 000 m ³	0,0500 €/m ³

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 10 décembre 2020,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 22 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 7 voix contre du groupe « Unis pour Landivisiau »,

APPROUVE la grille tarifaire telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	22
CONTRE	7

Fait à Landivisiau, le 17 décembre 2020.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 21 DEC 2020

Et de la publication, le 21 DEC 2020

Fait à Landivisiau, le 21 DEC 2020

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL